

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS  
-----

Séance du 7 décembre 2023

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE  
-----

L'An deux mil vingt-trois **le 7 décembre, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

22 Novembre 2023

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**Titulaires** : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Jean-Michel DEZELU, Michèle GAUTHIER, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Eric MARTELLIERE, Jean-Marc MORETTI, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

7 décembre 2023

**Suppléants :**

Gérard CHAUVEAU, suppléant de Catherine LHERITIER  
Anne-Marie THEVENET, suppléante de Thierry BENOIST

**Pouvoirs :**

Alain GOUTX a donné pouvoir à Gérard CHOPIN  
Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU  
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU  
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Michèle GAUTHIER  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Annick BARRE  
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER  
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

**N°47-2023**

Objet de la délibération:

**Ouverture anticipée de crédits  
d'investissement – Exercice 2024**

**Membres titulaires excusés** : Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Joël DEBUIGNE, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Pascal HUGUET, Catherine LHERITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN,

Jean-Marc MORETTI a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Éric MARTELLIÈRE, Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet à l'exécutif, sur autorisation de l'organe délibérant, en l'absence d'adoption du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, le montant des crédits d'investissement votés au budget primitif (hors report) de l'année 2023 était de 141 615,56 €.

Conformément au texte applicable, il est proposé de faire application de cet article à hauteur de 35 403 €, soit 25% du montant voté au budget primitif de l'année 2023.

.../...

Au regard de cette possibilité, le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 4 929,00 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 30 474,00 €

Le montant total du crédit à ouvrir est de 35 403,00 €. Les crédits seront repris au Budget Primitif 2024.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'**autoriser** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de 35 403,00 € ainsi ventilés :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 4 929.00 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 30 474,00 €

- de **préciser** que ces crédits seront repris au budget primitif 2024,

- d'**autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 7 décembre 2023

Le Président,



Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 13/12/2023

Exécutoire le : 13/12/2023

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE

